

COMMUNE D'OUFFET
Conseil communal

Conformément à l'art. 20bis §5 de la Loi organique des CPAS, telle que modifiée par décret le 08/12/2005, nous vous informons que la réunion commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale qui aura lieu dans la Salle du Conseil communal d'OUFFET le mardi 15 décembre 2015 à 20H45'.

ORDRE DU JOUR.

1. Rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre public d'Action sociale.
2. Informations - Divers.

Ouffet, le 07 décembre 2015.

Par le Collège,

Le Directeur général,
(S) Henri LABORY

La Bourgmestre,
(S) Caroline MAILLEUX